

---

États financiers de  
Office municipal d'habitation  
de Laval  
Multiprogramme

31 décembre 2015

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1-2
Rapport du vérificateur général.....	3-4
État des résultats .....	5
État de l'évolution de l'actif net .....	6
Bilan .....	7
État des flux de trésorerie .....	8
Notes complémentaires aux états financiers .....	9-23
Annexe A – Entité contrôlée .....	24-29

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de  
l'Office municipal d'habitation de Laval

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office municipal d'habitation de Laval, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office municipal d'habitation de Laval au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Deloitte S.E.N.C.R.L / s.r.l.<sup>1</sup>*

Le 27 mai 2016

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116671

## Rapport du vérificateur général

Au conseil d'administration de  
l'Office municipal d'habitation de Laval

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office municipal d'habitation de Laval qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

*Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office municipal d'habitation de Laval au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Le vérificateur général de Laval,

A handwritten signature in blue ink that reads "Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA". The signature is written in a cursive style.

Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Laval, le 27 mai 2016

# Office municipal d'habitation de Laval

## État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2015

	2015	2014
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Apports		
Subventions reportées provinciales (SHQ)	339 344	191 522
Subventions reportées autres (contributions du milieu)	126 348	83 984
Subventions provinciales (SHQ)	5 775 062	5 310 779
Subventions municipales (CMM)	462 414	411 260
Subventions municipales (Ville de Laval)	6 100	3 600
Loyers	8 754 557	7 733 504
Autres	294 324	382 349
	<b>15 758 149</b>	<b>14 116 998</b>
<b>Charges</b>		
Administration	1 551 647	1 430 619
Conciergerie et entretien	2 895 865	2 378 262
Énergie, taxes, assurances et sinistres	4 366 670	4 131 380
Remplacement, amélioration et modernisation (RAM)	2 530 679	2 700 243
Intérêts sur la dette à long terme	495 426	323 699
Amortissement des immobilisations corporelles	728 772	333 805
Amortissement de la contribution FQHC	18 155	—
Services à la clientèle	2 835 899	2 274 956
	<b>15 423 113</b>	<b>13 572 964</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>335 036</b>	<b>544 034</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Office municipal d'habitation de Laval

### État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2015

	Réserve d'autogestion	Réserve de remplacement mobilière	Réserve de remplacement immobilière	Réserve de gestion hypothécaire	Réserve pour contingences	Investi en immobili- sations	Non affecté	2015	2014
	\$ (note 15)	\$ (note 15)	\$ (note 15)	\$ (note 15)	\$ (note 16)	\$	\$	\$	\$
Solde au début	135 827	7 170	278 234	80 815	104 399	2 153 508	(1 061 851)	1 698 102	1 096 906
Excédent des produits sur les charges	—	56	1 907	584	—	(281 235)*	613 724	335 036	544 034
Affectations de l'exercice	34 657	15 439	87 559	50 158	—	—	(187 813)	—	—
Transfert des réserves de Corporation d'habitation Laval	—	—	—	—	—	—	—	—	57 162
Investi en immobilisations	—	—	—	—	—	(1 718 608)	1 718 608	—	—
<b>Solde à la fin</b>	<b>170 484</b>	<b>22 665</b>	<b>367 700</b>	<b>131 557</b>	<b>104 399</b>	<b>153 665</b>	<b>1 082 668</b>	<b>2 033 138</b>	1 698 102

\* Montant équivalent à l'amortissement des immobilisations de 728 772 \$ et à l'amortissement de la contribution FQCH de 18 155 \$ déduction faite de l'amortissement des subventions reportées de 465 692 \$.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



# Office municipal d'habitation de Laval


## Bilan

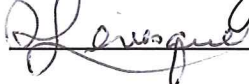
au 31 décembre 2015

	Notes	2015	2014
		\$	\$
<b>Actif</b>			
À court terme			
Encaisse		4 541 662	3 887 176
Placements temporaires		521 000	—
Débiteurs	4	1 339 774	1 296 747
Compte à recevoir de Corporation d'habitation Laval		231 769	25 679
Frais payés d'avance		222 124	206 529
Tranche à court terme de l'apport à recevoir de la SHQ	8	456 360	440 663
		<b>7 312 689</b>	<b>5 856 794</b>
Encaisse réservée	6	692 406	502 046
Apport à recevoir de la SHQ	8	3 982 889	4 439 249
Immobilisations corporelles	7	30 463 518	29 337 518
		<b>42 451 502</b>	<b>40 135 607</b>
<b>Passif</b>			
À court terme			
Emprunts temporaires	9	—	15 870 801
Intérêts courus		—	474 327
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement	10	5 354 905	5 616 584
Apports affectés reportés	12	314 357	282 672
Tranche à court terme de la dette à long terme	14	745 081	520 866
		<b>6 414 343</b>	<b>22 765 250</b>
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	13	16 312 638	9 109 213
Dette à long terme	14	17 691 383	6 563 042
		<b>40 418 364</b>	<b>38 437 505</b>
Éventualités et engagements	17 et 18		
<b>Actif net</b>			
Affectations d'origine externe	15	692 406	502 046
Affectations d'origine interne	16	104 399	104 399
Investi en immobilisations		153 665	2 153 508
Non affecté		1 082 668	(1 061 851)
		<b>2 033 138</b>	<b>1 698 102</b>
		<b>42 451 502</b>	<b>40 135 607</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 \_\_\_\_\_, administrateur

 \_\_\_\_\_, administrateur

# Office municipal d'habitation de Laval

## État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2015

	2015	2014
	\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent des produits sur les charges	335 036	544 034
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	728 772	333 805
Amortissement de la cotisation au FQHC	18 155	—
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(465 692)	(275 506)
Produits des apports affectés reportés	(269 732)	(560 136)
	346 539	42 197
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	(1 000 718)	(497 612)
	(654 179)	(455 415)
<b>Activités de financement</b>		
(Diminution) augmentation des emprunts temporaires	(15 870 801)	9 715 610
Variation de l'encaisse réservée	(190 360)	(174 657)
Transfert des réserves de Corporation d'habitation Laval	—	57 162
Apport de la SHQ encaissé	440 663	418 508
Remboursement de la dette à long terme	(7 302 313)	(508 007)
Augmentation de la dette à long terme	18 654 869	—
Apports affectés reçus	301 417	537 640
Contribution au FQHC payée	(871 481)	—
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles reçus	8 522 443	32 939
	3 684 437	10 079 195
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 854 772)	(10 247 089)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie	1 175 486	(623 309)
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début	3 887 176	4 510 485
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin</b>	<b>5 062 662</b>	<b>3 887 176</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Office municipal d'habitation de Laval

## Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2015

---

### 1. Statuts et nature des activités

L'Office municipal d'habitation de Laval (OMHL), constitué en corporation en vertu de la *Loi sur la société d'habitation du Québec* (L.R.Q.C. S-8, article 57), administre des immeubles d'habitation à loyer modique (HLM public) pour personnes à faible revenu. L'OMHL est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'OMHL administre :

- un programme de supplément au loyer privé (PSL) financé par la Société canadienne d'hypothèque et de logements, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Laval. Dans le cadre de ce programme, les logements situés à Laval sont loués du secteur privé et destinés à l'habitation pour des personnes à revenu modique;
- selon une convention d'exploitation signée avec la Société d'habitation du Québec, le projet immobilier connu sous le nom de « Les Habitations Palerme » dont l'objectif est de fournir des logements spéciaux aux personnes ou ménages qui ont des besoins en ce sens dans le cadre du programme HLM privé;
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, selon une convention d'exploitation signée avec la Société d'habitation du Québec, le projet immobilier connu sous le nom de « Les Immeubles Val-Martin » dont l'objectif est de fournir des logements pour les ménages à revenus faible ou modique;
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, selon une convention d'exploitation signée avec la Corporation d'habitation Laval, société qui a elle-même une convention d'exploitation signée avec la Société d'habitation du Québec, le projet immobilier connu sous le nom « Habitation Raymond-Goyer » dont l'objectif est de fournir des logements pour les ménages à revenus faible ou modique dans le cadre du programme Accès Logis.

De plus, l'OMHL est propriétaire et administre, selon une convention d'exploitation signée avec la Société d'habitation du Québec, des projets immobiliers connus sous les noms de « Les Habitations Mercantile », « Les Habitations Claude Langlois » et « Les Habitations Yvon Lambert », dans le cadre du programme Logement Abordable Québec (LAQ).

Enfin, l'OMHL est propriétaire et administre, selon une convention d'exploitation signée avec la Société d'habitation du Québec, un projet immobilier connu sous le nom de « Habitation Louise- Beauchamp » dans le cadre du programme Accès-Logis (ACL).

Les conventions d'exploitation de ces programmes sont décrites à la note 3.

L'OMHL gère également la construction de logements à loyer modique en vertu d'ententes avec la Société d'habitation du Québec.

## **2. Méthodes comptables**

### *Base de présentation*

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL) et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

### *Estimation comptables*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

### *Instruments financiers*

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'OMHL devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux effectif.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, l'OMHL comptabilise dans l'état des résultats une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

### *Constatation des produits*

L'OMHL applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produit lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

L'OMHL constate ses revenus de location lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque les services sont rendus, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements temporaires dont l'échéance est de trois mois ou moins à la date d'acquisition.

## **2. Méthodes comptables (suite)**

### *Apports reçus sous forme de fournitures et de services*

L'OMHL constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire et les périodes indiquées ci-dessous.

Bâtiments	40 ans
Biens meubles	10 ans
Matériel roulant	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Autres	10 ans

Les immobilisations corporelles en cours ne sont amorties qu'à compter du moment où les immobilisations corporelles sont utilisées par l'OMHL. Les intérêts sur les sommes destinées à financer les immobilisations corporelles en cours sont capitalisés jusqu'à la mise en exploitation des immobilisations corporelles.

### *Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles*

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles reçues pour l'acquisition des immobilisations corporelles sont reportés et amortis au même rythme que les immobilisations corporelles subventionnées.

## **3. Conventions d'exploitation**

### *Programme HLM public et PSL*

L'OMHL, la Ville de Laval et la Société d'habitation du Québec ont signé une convention qui prévoit le paiement d'une subvention comblant le déficit d'exploitation pour le programme HLM public. Le paiement de la subvention est lié au respect des conditions énumérées à la convention. La durée d'une convention est de 35 ans. La Société d'habitation du Québec contribue à 90 % au déficit d'exploitation qu'elle reconnaît, à l'exclusion du coût des jetons de présence. La Ville de Laval subventionne le solde du déficit et la totalité du montant des jetons de présence. Conformément à l'article 153 de la *Loi sur la Communauté Métropolitaine de Montréal* (CMM) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la Communauté Métropolitaine de Montréal verse à l'OMHL, la part de la municipalité pour la contribution au déficit d'exploitation et au coût du programme de supplément au loyer.

### **3. Conventions d'exploitation (suite)**

#### *Programme HLM privé – Les Habitations Palerme*

L'OMHL et la Société d'habitation du Québec ont signé une convention d'exploitation pour l'administration de l'ensemble immobilier « Les Habitations Palerme ». Cette convention prévoit une subvention permettant de couvrir la différence entre les coûts d'opérations et les recettes provenant de l'exploitation des logements désignés de cet immeuble. La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2010 pour une période de un an et est renouvelable d'année en année jusqu'au 31 juillet 2029.

#### *Programme HLM privé – Les Immeubles Val-Martin*

L'OMHL et la Société d'habitation du Québec ont signé une convention de gestion pour l'administration de l'ensemble immobilier « Les Immeubles Val-Martin ». La convention prévoit une subvention permettant de couvrir la différence entre les coûts d'opérations et les recettes provenant de l'exploitation des logements désignés de cet immeuble. La convention entre OMHL et SHQ a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une période de un an et est renouvelable d'année en année jusqu'au 31 décembre 2019.

#### *Programme LAQ – Habitation Mercantile, Habitation Claude-Langlois et Habitation Yvon-Lambert*

En vertu d'une entente avec la Société d'habitation du Québec, l'OMHL administre des projets immobiliers dans le cadre du programme Logement abordable Québec (LAQ). L'entente a débuté en 2007, pour une durée équivalente à la durée du prêt hypothécaire. L'OMHL détient les droits de propriétés sur les immeubles et les engagements de dettes. Les revenus et dépenses d'exploitation sont présentés dans l'état financier de l'OMHL.

#### *Programme ACL – Habitation Raymond-Goyer*

En vertu d'une entente de gestion avec Corporation d'habitation Laval (CHL), société qui a elle-même une entente d'exploitation avec la SHQ, l'OMHL administre le projet immobilier, dans le cadre du programme Accès Logis Québec (ACL). L'entente a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour une durée de un an et est renouvelable d'année en année. CHL conserve les droits de propriétés sur l'immeuble et les engagements de dettes. Les revenus et dépenses d'exploitation sont présentés dans l'état financier de l'OMHL.

#### *Programme ACL – Habitation Louise-Beauchamp*

En vertu d'une entente avec la Société d'habitation du Québec, l'OMHL administre le projet immobilier, dans le cadre du programme Accès Logis Québec (ACL). L'entente a débuté en 2015, pour une durée équivalente à la durée du prêt hypothécaire. L'OMHL détient les droits de propriétés sur l'immeuble et les engagements de dettes. Les revenus et dépenses d'exploitation sont présentés dans l'état financier de l'OMHL.

**Office municipal d'habitation de Laval**  
**Notes complémentaires aux états financiers**

31 décembre 2015

**4. Débiteurs**

	HLM (public et privé)	ACL/LAQ	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Loyers	20 398	3 833	24 231	17 743
Programme Supplément au Loyer (note 5)	148 185	—	148 185	116 305
Taxe sur les produits et services	376 545	132 575	509 120	416 364
Taxe de vente du Québec	376 019	132 413	508 432	607 142
Autres comptes à recevoir	101	879	980	11 542
Comptes à recevoir de la Ville de Laval	—	37 582	37 582	—
Subvention à recevoir – SHQ	—	111 244	111 244	68 633
Compte à recevoir – Centre de services	—	—	—	59 018
	<b>921 248</b>	<b>418 526</b>	<b>1 339 774</b>	<b>1 296 747</b>

**5. Variation des contributions du programme supplément au loyer (PSL)**

	2015			2014
	SHQ	CMM	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde à payer (à recevoir) à Au début	(88 827)	(27 478)	(116 305)	(174 469)
Contributions reçues pour les exercices antérieurs	67 962	18 435	86 397	134 675
Solde avant les transactions relatives à l'exercice	(20 865)	(9 043)	(29 908)	(39 794)
Transactions relatives à l'exercice				
Versements aux bénéficiaires	(2 027 067)	(225 230)	(2 252 297)	(1 851 086)
Frais d'administration	(88 891)	(9 877)	(98 768)	(70 184)
	<b>(2 115 958)</b>	<b>(235 107)</b>	<b>(2 351 065)</b>	<b>(1 921 270)</b>
Contributions reçues	2 012 874	219 914	2 232 788	1 844 759
Contributions à recevoir de l'exercice				
Solde à payer (à recevoir) à la fin	<b>(103 084)</b>	<b>(15 193)</b>	<b>(118 277)</b>	<b>(76 511)</b>
	<b>(123 949)</b>	<b>(24 236)</b>	<b>(148 185)</b>	<b>(116 305)</b>

**6. Encaisse réservée (note 15)**

	<b>HLM (public et privé)</b>	<b>ACL</b>	<b>LAQ</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Encaisse	<b>182 964</b>	<b>184 737</b>	<b>324 705</b>	<b>692 406</b>	502 046
Cette encaisse réservée couvre les réserves suivantes :					
Réserve d'autogestion	<b>170 484<sup>(1)</sup></b>	—	—	<b>170 484</b>	135 827
Réserve de remplacement mobilier	—	<b>22 665<sup>(2)</sup></b>	—	<b>22 665</b>	7 170
Réserve de remplacement immobilière	<b>12 480<sup>(1)</sup></b>	<b>120 252<sup>(3)</sup></b>	<b>234 968</b>	<b>367 700</b>	278 234
Réserve de gestion hypothécaire	—	<b>44 074<sup>(4)</sup></b>	<b>87 483</b>	<b>131 557</b>	80 815
	<b>182 964</b>	<b>186 991</b>	<b>322 451</b>	<b>692 406</b>	502 046

(1) La réserve d'autogestion est attribuable au HLM Public et la réserve de remplacement immobilière est attribuable au HLM Privé « Les Habitations Palerme »

(2) Ce montant inclut une réserve de remplacement mobilier de 9 713 \$ pour le ACL « Habitation Raymond-Goyer » et de 12 952 \$ pour le ACL « Habitation Louise-Beauchamp ».

(3) Ce montant inclut une réserve de remplacement immobilière de 91 752 \$ pour le ACL « Habitation Raymond-Goyer » et de 28 500 \$ pour le ACL « Habitation Louise-Beauchamp ».

(4) Ce montant inclut une réserve de gestion hypothécaire de 31 365 \$ pour le ACL « Habitation Raymond-Goyer » et de 12 709 \$ pour le ACL « Habitation Louise-Beauchamp ».



**7. Immobilisations corporelles**

	HLM (public et privé)	ACL	LAQ	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains	—	1 085 000	507 300	1 592 300	1 592 300
Bâtiments	—	18 492 426	12 688 144	31 180 570	29 416 929
Amortissement cumulé	—	(385 259)	(2 061 823)	(2 447 082)	(1 744 620)
	—	18 107 167	10 626 321	28 733 488	27 672 309
Biens meubles	34 300	—	—	34 300	34 300
Amortissement cumulé	(29 338)	—	—	(29 338)	(25 908)
	4 962	—	—	4 962	8 392
Matériel roulant	138 918	—	—	138 918	100 970
Amortissement cumulé	(73 342)	—	—	(73 342)	(61 348)
	65 576	—	—	65 576	39 622
Matériel informatique	25 637	—	—	25 637	9 974
Amortissement cumulé	(5 934)	—	—	(5 934)	—
	19 703	—	—	19 703	9 974
Autres	68 255	—	—	68 255	30 738
Amortissement cumulé	(20 766)	—	—	(20 766)	(15 817)
	47 489	—	—	47 489	14 921
	137 730	19 192 167	11 133 621	30 463 518	29 337 518

**8. Apport à recevoir de la SHQ**

	2015	2014
	\$	\$
Solde au début	4 879 912	5 298 420
Reçu au cours de l'exercice	(440 663)	(418 508)
Solde à la fin	4 439 249	4 879 912
Tranche à court terme	456 360	440 663
	3 982 889	4 439 249

Ce montant représente l'apport à recevoir de la SHQ afin d'assumer une portion du financement relatif au programme LAQ.

**9. Emprunts temporaires**

L'OMHL dispose également d'un prêt de démarrage autorisé de 15 000 \$, portant intérêt au taux de 3,2 % soit le taux de base préférentiel majoré de 0,5 %. Ce prêt a été octroyé à titre de prêt de démarrage pour le projet Pie-X et est inutilisé au 31 décembre 2015.

**10. Crédoeurs et autres dettes de fonctionnement**

	<b>HLM (public et privé)</b>	<b>ACL/LAQ</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Fournisseurs	<b>2 510 094</b>	<b>154 471</b>	<b>2 664 565</b>	2 016 974
Programme – HLM public (note 11.1)	<b>(153 371)</b>	—	<b>(153 371)</b>	1 168 929
Programme – HLM privé – Les Habitations Palerme (note 11.2)	<b>(47 661)</b>	—	<b>(47 661)</b>	(9 224)
Programme – HLM privé – Les Immeubles Val-Martin (note 11.3)	<b>960 468</b>	—	<b>960 468</b>	(27 221)
Loyers perçus d'avance	<b>937</b>	<b>143</b>	<b>1 080</b>	2 877
Dépôts sur soumissions	—	<b>885</b>	<b>885</b>	735 811
Retenues sur contrats	<b>1 224 304</b>	<b>466 255</b>	<b>1 690 559</b>	1 487 498
Salaires à payer	<b>183 780</b>	—	<b>183 780</b>	189 104
Somme à remettre à l'État	<b>54 600</b>	—	<b>54 600</b>	51 836
	<b>4 733 151</b>	<b>621 754</b>	<b>5 354 905</b>	5 616 584

**Office municipal d'habitation de Laval**  
**Notes complémentaires aux états financiers**

31 décembre 2015

**11.1 Variation des contributions de tous les ensembles immobiliers du programme HLM public**

				2015	2014
	SHQ	CMM	Ville de Laval	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde à payer (à recevoir) au début	1 103 177	69 352	(3 600)	1 168 929	1 802 112
Autres ajustements	—	—	—	—	(11 812)
Solde redressé	1 103 177	69 352	(3 600)	1 168 929	1 790 300
Contributions (remboursées) reçues pour les exercices antérieurs	(1 103 186)	(48 908)	3 600	(1 148 494)	(1 740 946)
Solde avant les transactions relatives à l'exercice	(9)	20 444	—	20 435	49 354
Transactions relatives à l'exercice					
Déficit partagé	(2 045 765)	(227 307)	(6 100)	(2 279 172)	(2 198 606)
Financement / Contrepartie immobilière SHQ	(3 039 911)	(337 768)	—	(3 377 679)	(3 329 877)
Immobilisations corporelles acquises à même le revenu	(82 015)	(9 113)	—	(91 128)	(9 974)
Avances temporaires/RAM capitalisé	(4 471 105)	—	—	(4 471 105)	(3 399 471)
	(9 638 796)	(574 188)	(6 100)	(10 219 084)	(8 937 928)
Contributions :					
Reçues – SHQ	1 944 261	—	—	1 944 261	2 342 680
Reçues – CMM	—	513 714	—	513 714	573 925
Financement immeubles	3 334 668	—	—	3 334 668	3 282 671
Frais refinancement	—	—	—	—	—
Financement RAM capitalisé	4 200 000	—	—	4 200 000	3 801 221
Contributions d'intérêts – RAM	9 667	—	—	9 667	10 144
Autres	42 968	—	—	42 968	46 862
	9 531 564	513 714	—	10 045 278	10 057 503
Contributions à rembourser (à recevoir) de l'exercice	(107 232)	(60 474)	(6 100)	(173 806)	1 119 575
Solde à payer (à recevoir) à la fin	(107 241)	(40 030)	(6 100)	(153 371)	1 168 929

**11.2 Variation des contributions du programme HLM privé – Les Habitations Palerme**

	2015	2014
	\$	\$
Solde à payer (à recevoir) au début	<b>(9 224)</b>	10 564
Contributions remboursées pour les exercices antérieurs	—	(10 564)
Redressement – Transition NCCOSBL	—	—
Solde avant les transactions relatives à l'exercice	<b>(9 224)</b>	—
Transactions relatives à l'exercice		
Déficit	<b>(40 939)</b>	(21 726)
Contributions reçues - SHQ	<b>2 502</b>	12 502
Contributions (à recevoir) à rembourser de l'exercice	<b>(38 437)</b>	(9 224)
Solde à payer (à recevoir) à la fin	<b>(47 661)</b>	(9 224)

**11.3 Variation des contributions du programme HLM privé – Les Immeubles Val-Martin**

	2015	2014
	\$	\$
Solde à payer (à recevoir) au début	<b>(27 221)</b>	—
Transfert du solde à recevoir de la SHQ de Corporation d'habitation Laval	—	410 255
Contributions (remboursées) reçues pour les exercices antérieurs	<b>703 482</b>	(410 255)
Solde avant les transactions relatives à l'exercice	<b>676 261</b>	—
Transactions relatives à l'exercice		
Déficit	<b>(2 694 162)</b>	(2 611 445)
Immobilisations corporelles acquises à même le revenu	<b>(764 542)</b>	(673 056)
	<b>(3 458 704)</b>	(3 284 501)
Contributions :		
Reçues – SHQ	<b>1 367 035</b>	1 318 065
Financement immeubles	<b>1 285 784</b>	1 227 749
Financement RAM capitalisé	<b>1 079 000</b>	696 146
Autres	<b>11 092</b>	15 320
	<b>3 742 911</b>	3 257 280
Solde à payer (à recevoir) à la fin	<b>960 468</b>	(27 221)

**12. Apport affectés reportés**

	<b>HLM public 2015</b>	HLM public 2014
	\$	\$
Projets de développement <sup>(a)</sup>	<b>244 290</b>	235 866
Projet « Famille en mouvement » <sup>(b)</sup>	<b>70 067</b>	46 806
	<b>314 357</b>	282 672

(a) Ville de Laval verse à l'OMHL certaines sommes dans le but d'effectuer divers projets de développement. Le solde créditeur représente des ressources non utilisées qui seront dépensées au cours du ou des prochains exercices. Les apports de l'exercice totalisent 149 269 \$ et proviennent de la Ville de Laval. Les dépenses totalisent 140 845 \$.

(b) L'Agence de la santé et des services sociaux de Laval verse des sommes à l'OMHL dans le cadre du projet « Famille en mouvement ». Le solde créditeur représente des ressources non utilisées qui seront dépensées au cours du prochain exercice financier. Les apports de l'exercice totalisent 152 148 \$ et les dépenses 128 887 \$.

**13. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles**

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent le solde non amorti des apports reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles.

Le solde se détaille comme suit :

	<b>HLM (public et privé)</b>	<b>ACL</b>	<b>LAQ</b>	<b>2015</b>	2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	<b>72 909</b>	<b>231 631</b>	<b>8 804 673</b>	<b>9 109 213</b>	9 351 780
Transfert de l'exercice	—	—	—	—	22 965
Apport reçu au cours de l'exercice	<b>91 128</b>	<b>8 431 315</b>	—	<b>8 522 443</b>	9 974
Contribution à la FQHC	—	<b>(871 481)</b>	—	<b>(871 481)</b>	—
Amortissement de l'exercice	<b>(26 309)</b>	<b>(162 322)</b>	<b>(258 906)</b>	<b>(447 537)</b>	(275 506)
Solde à la fin	<b>137 728</b>	<b>7 629 143</b>	<b>8 545 767</b>	<b>16 312 638</b>	9 109 213

**14. Dette à long terme**

	<b>2015</b>	2014
	\$	\$
Programme LAQ		
Emprunt hypothécaire – SHQ, remboursable par mensualités 50 390 \$, y compris le capital et les intérêts au taux de 3,351 %, renouvelable en 2019, échéant en 2024, garanti par une hypothèque de premier rang sur un terrain et un bâtiment <sup>(a)</sup>	<b>4 439 249</b>	4 879 912
Emprunt hypothécaire – OMHL, remboursable par mensualités de 13 015 \$, y compris le capital et les intérêts au taux de 3,531 %, renouvelable en 2019, échéant en 2034, garanti par une hypothèque de premier rang sur un terrain et un bâtiment <sup>(a)</sup>	<b>2 123 793</b>	2 203 996
Programme ACL		
Emprunt hypothécaire – OMHL, remboursable par mensualités de 45 266 \$, y compris le capital et les intérêts au taux de 2,865 %, renouvelable en 2020 échéant en 2050, garanti par une hypothèque de premier rang sur un terrain et un bâtiment <sup>(b)</sup>	<b>11 873 422</b>	—
	<b>18 436 464</b>	7 083 908
Tranche à court terme	<b>745 081</b>	520 866
	<b>17 691 383</b>	6 563 042

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2016	745 081
2017	770 267
2018	796 310
2019	5 110 547
2020	11 014 259

(a) La valeur comptable nette des immobilisations corporelles données en garantie est de 11 133 621 \$ (11 450 824 \$ en 2014).

(b) La valeur comptable nette des immobilisations corporelles données en garantie est de 19 192 167 \$.

**15. Affectations d'origine externe**

	<b>HLM (public et privé)</b>	<b>ACL</b>	<b>LAQ</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Réserve d'autogestion (note 6)	<b>170 484</b>	—	—	<b>170 484</b>	135 827
Réserve de remplacement mobilière (note 6)	—	<b>22 665</b>	—	<b>22 665</b>	7 170
Réserve de remplacement immobilière (note 6)	<b>12 480</b>	<b>120 252</b>	<b>234 968</b>	<b>367 700</b>	278 234
Réserve de gestion hypothécaire (note 6)	—	<b>41 820</b>	<b>89 737</b>	<b>131 557</b>	80 815
	<b>182 964</b>	<b>184 737</b>	<b>324 705</b>	<b>692 406</b>	502 046

**16. Affectation d'origine interne**

Au cours de l'exercice 2011, l'OMHL a affecté un montant de 104 399 \$ du programme LAQ aux fins de Réserve pour contingences. L'OMHL ne peut utiliser ces montants sans le consentement préalable de son conseil d'administration.

**17. Éventualités**

Au meilleur de sa connaissance, la direction de l'OMHL est consciente des problèmes de moisissures importants qui sévissent actuellement au projet Place St-Martin du Programme HLM public et à Les Immeubles Val-Martin. Elle n'est toutefois pas en mesure de prévoir toutes les éventualités qui pourraient en découler pour les deux projets immobiliers. Elle procède actuellement à la réfection des immeubles touchés sur approbation, par la Société d'habitation du Québec, de budgets annuels pour projets spéciaux.

**Office municipal d'habitation de Laval**  
**Notes complémentaires aux états financiers**

31 décembre 2015

**18. Engagements**

Dans le cadre du programme de supplément au loyer privé (PSL), l'OMHL s'est engagé à verser des loyers en vertu de contrats à long terme pour des logements du secteur privé destinés à l'habitation par des personnes ou familles à revenu modique. À titre indicatif, les sommes versées à ce chapitre par l'OMHL au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ont été de 2 252 297 \$.

De plus, l'OMHL s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme pour des bâtiments, équipements et contrats de service échéant de janvier 2016 à janvier 2020, à verser une somme minimale de 2 436 723 \$. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2016	833 989
2017	639 091
2018	581 685
2019	356 738
2020	25 220

**19. Opérations conclues avec des apparentés**

L'OMHL est apparenté à la Corporation d'habitation de Laval inc. (propriétaire des immeubles et des dettes de « Habitation Raymond-Goyer ») étant donné qu'il nomme la majorité des administrateurs. CHL est donc contrôlée par l'OMHL selon les NCOSBL. Certaines informations de CHL sont présentées à l'annexe A des présents états financiers. L'OMHL n'a effectué aucune transaction avec cet organisme au cours de l'exercice financier. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'OMHL a signé une entente de gestion avec CHL pour effectuer l'administration d'Habitation Raymond-Goyer. Cette entente est valide pour un an et est renouvelable d'année en année.

De plus, l'OMHL est apparenté à la SHQ du fait que la SHQ a le pouvoir de définir, de manière durable et sans le concours de tiers, les politiques stratégiques de l'OMHL en matière de fonctionnement d'exploitation, d'investissement et de financement. Les transactions avec la SHQ sont présentées distinctement aux états financiers.

Finalement, l'OMHL est apparenté à la Ville de Laval puisque la majorité des membres du conseil d'administration sont nommés par le conseil municipal de la Ville de Laval. Les transactions avec la Ville de Laval sont les suivantes :

	<b>2015</b>	2014
	\$	\$
Ville de Laval		
Produits		
Loyers	<b>35 620</b>	—
Jetons de présences	<b>6 100</b>	3 600
Subvention de fonctionnement – Programme HLM public	<b>227 307</b>	219 501
Subvention de fonctionnement – Programme PSL	<b>235 107</b>	191 759
Apports		
Contribution du milieu	<b>1 838 970</b>	—
Projet de développement – Volet social	<b>149 269</b>	93 564



## **20. Instruments financiers**

### *Risque de crédit*

L'OMHL consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour créances douteuses.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et à l'encaisse réservée est considéré comme négligeable puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Pour les subventions à recevoir, l'OMHL évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants pour lesquelles il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

### *Risque de taux d'intérêt*

L'OMHL est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'OMHL à un risque de juste valeur. L'OMHL est exposé à ce type de risque sur la dette à long terme.

### *Risque de liquidité*

L'objectif de l'OMHL est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'OMHL surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2015, les principaux passifs financiers de l'organisme étaient les créditeurs et autres dettes de fonctionnement et la dette à long terme.

**Annexe A – Entité contrôlée**  
**Corporation d'habitation Laval**  
**État des résultats**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2015

---

	Notes	<b>2015</b>	2014
		\$	\$
<b>Produits</b>	1	<b>217 188</b>	221 693
<b>Charges</b>			
Administration		<b>3 080</b>	34
Intérêts de la dette à long terme		<b>166 383</b>	174 053
Amortissement des immobilisations		<b>220 735</b>	220 735
		<b>390 198</b>	394 822
<b>Excédent des charges sur les produits</b>		<b>(173 010)</b>	(173 129)

**Annexe A – Entité contrôlée**  
**Corporation d'habitation Laval**  
**État de l'évolution de l'actif net**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2015

	2015			2014
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	3 271 594	(3 238 650)	32 944	263 235
Transferts des réserves à l'OMHL	—	—	—	(57 162)
Excédent des charges sur les produits	(67 951)*	(105 059)	(173 010)	(173 129)
Solde à la fin	3 203 643	(3 343 709)	(140 066)	32 944

\* Montant équivalent à l'amortissement des immobilisations de 220 735 \$ et à l'amortissement des subventions reportées de 152 784 \$.

**Annexe A – Entité contrôlée**  
**Corporation d'habitation Laval**  
**État de la situation financière**  
au 31 décembre 2015

	Notes	2015	2014
		\$	\$
<b>Actif</b>			
À court terme			
Encaisse		62 324	64 908
Tranche à court terme de la subvention à recevoir		146 468	141 970
		<b>208 792</b>	206 878
Subvention à recevoir – remboursement du capital d'une dette à long terme		1 790 858	1 937 803
Immobilisations	2	8 716 617	8 937 352
		<b>10 716 267</b>	11 082 033
<b>Passif</b>			
À court terme			
Comptes à payer à l'OMHL		231 769	25 679
Tranche à court terme de la dette à long terme	3	252 942	245 004
		<b>484 711</b>	270 683
Subvention reportée – immobilisations	2	5 512 974	5 665 758
Dette à long terme	3	4 858 648	5 112 648
		<b>10 856 333</b>	11 049 089
<b>Actif net</b>			
Investi en immobilisations		3 203 643	3 271 594
Non affecté		(3 343 709)	(3 238 650)
		<b>(140 066)</b>	32 944
		<b>10 716 267</b>	11 082 033

**Annexe A – Entité contrôlée**  
**Corporation d’habitation Laval**  
**État des flux de trésorerie**  
Exercice terminé le 31 décembre 2015

	2015	2014
	\$	\$
<b>Activités d’exploitation</b>		
Excédent des charges sur les produits	(173 010)	(173 129)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	220 735	220 735
Amortissement des subventions	(152 784)	(152 784)
	<b>(105 059)</b>	<b>(105 178)</b>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d’exploitation	<b>206 090</b>	<b>(307 186)</b>
	<b>101 031</b>	<b>(412 364)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Transfert des encaisses réservées	—	(57 162)
Subvention encaissée	142 447	137 808
Remboursement de la dette à long terme	(246 062)	(238 292)
	<b>(103 615)</b>	<b>(157 646)</b>
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<b>(2 584)</b>	<b>(570 010)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<b>64 908</b>	<b>634 918</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>62 324</b>	<b>64 908</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l’encaisse et des placements réservés.

**Annexe A – Entité contrôlée**  
**Corporation d’habitation Laval**  
**Notes complémentaires**  
Exercice terminé le 31 décembre 2015

**1. Produits**

	2015	2014
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Revenus d’intérêts et de ristournes	495	562
Amortissement des subventions reportées		
Revenus de subvention SHQ – intérêts de la dette à long terme	63 909	68 347
Revenus de subvention SHQ – amortissement des immobilisations	108 267	108 267
Autres revenus de subvention – amortissement des immobilisations	44 517	44 517
	<b>216 693</b>	221 131
	<b>217 188</b>	221 693

**2. Immobilisations**

			2015	2014
	Durée	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
		\$	\$	\$
Terrain	—	768 417	—	768 417
Bâtiment	40 ans	8 829 382	881 182	7 948 200
		<b>9 597 799</b>	<b>881 182</b>	<b>8 716 617</b>
Subventions				
Contribution du milieu	40 ans	1 780 695	174 359	1 606 336
SHQ	40 ans	4 330 684	424 046	3 906 638
		<b>6 111 379</b>	<b>598 405</b>	<b>5 512 974</b>
				8 937 352

**Annexe A – Entité contrôlée**  
**Corporation d’habitation Laval**  
**Notes complémentaires**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2015

**3. Dette à long terme**

	<b>2015</b>	2014
	\$	\$
Emprunt hypothécaire – SHQ, remboursable par mensualités de 17 188 \$, capital et intérêts, au taux de 3,193 %, échéant en 2027, garanti par une hypothèque de deuxième rang sur le terrain et le bâtiment	<b>1 937 326</b>	2 079 773
Emprunt hypothécaire, remboursable par mensualités de 17 174 \$, capital et intérêts, au taux de 3,193 %, échéant en 2017, garanti par une hypothèque de premier rang sur le terrain et le bâtiment	<b>3 174 264</b>	3 277 879
	<b>5 111 590</b>	5 357 652
Tranche à court terme	<b>252 942</b>	245 004
	<b>4 858 648</b>	5 112 648

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2016	252 942
2017	3 219 003
2018	156 113
2019	161 172
2020	166 394
2021 et suivants	1 155 966